

# **CONSEIL MUNICIPAL**

## **Séance du Jeudi 29 janvier 2015**

**Etaient présents** : Véronique MASSON, Marc FONTAINE, Béatrice TURBATTE, François CHESNEL, Bernard LEMANISSIER, Jean-Paul DELALANDE, Danielle DUBERT, Marilynne HELIARD, Patricia LEROUX, Claude MARTIN, Evelyne OZOUF, Stéphane PETRI.

**Absents excusés** : Céline CASTEL, Serge COTTAN, Benoit MAUGER.

**Secrétaire de séance** : Claude MARTIN

### **1/ APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL**

Le compte-rendu de conseil du 18 décembre 2014 a été adopté à l'unanimité.

### **2/ DELIBERATION MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « Entre Thue et Mue »**

Le Conseil Municipal,

**Vu** le Code Général des Collectivités,

**Vu** l'arrêté préfectoral du 1er mars 2010 autorisant la Communauté de Communes ENTRE THUE ET MUE à étendre ses compétences au Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC),

**Considérant** qu'il est nécessaire de modifier les statuts de la Communauté de Communes afin que le SPANC, attributaire de la subvention, reverse la subvention au bénéficiaire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

**DECIDE** à l'unanimité, de modifier les statuts de la Communauté de Communes ENTRE THUE ET MUE, à savoir le rajout de la mention « pilotage, coordination et relais financier des travaux de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif réalisés sous maîtrise d'ouvrage privée des particuliers et éligibles aux aides du Conseil Général ou de l'Agence de l'Eau Seine Normandie ».

### **3/ QUESTIONS DIVERSES**

#### **a) Enquête publique**

Madame le Maire rend compte du déroulement de l'enquête publique sur l'aménagement des RD 126 et 170. De nombreuses personnes se sont déplacées pour prendre connaissance du projet et faire des observations. Le projet d'aménagement est considéré indispensable pour la sécurité des usagers et plusieurs modifications ou améliorations sont souhaitées.

Madame MASSON précise que la présentation n'est qu'un avant projet et qu'il sera possible d'apporter des modifications quand l'opération sera programmée.

La nécessité d'isoler la voie nouvelle le long des habitations par des merlons de terre est considérée comme indispensable par de nombreux élus.

L'avant projet semble insuffisant pour limiter la vitesse dans la traversée de Gruchy.

#### **b) Evolutions des collectivités territoriales**

Madame TURBATTE rappelle que les cantons ont été modifiés. Pour le Calvados, le nombre passe de 49 à 25. Pour notre secteur, le regroupement s'organise autour de 3 Communautés de Communes.

Le canton de Creully disparaît au profit de Bretteville l'Orgueilleuse.

c) **Communauté de Communes « Entre Thue et Mue »**

Les EPCI sont en attente d'un décret qui doit paraître avant l'été. Celui-ci nous précisera la population minimale à atteindre pour former une EPCI.

Les élus de la Communauté de Communes « Entre Thue et Mue » rencontrent leur homologue voisins pour échanger à propos des évolutions possibles.

La Communauté de Communes « Entre Thue et Mue » a mandaté un cabinet d'expert pour étudier les répercussions des évolutions à venir.

Madame TURBATTE nous informe qu'à partir du 1er juillet 2015, les actes d'instruction « CU, DP et PC », seront assurés par les communes. L'étude des dossiers liée à cette évolution sera confié à un regroupement de Communauté de Communes, qui s'organiseront pour recruter les personnels nécessaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h.